

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2021

20 H 30

Date de convocation : 8 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle Daniel Bellaigue, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

Présents : M. CLAMADIEU Yves, M. MONTEIX Guy, Mme DELZOR Lucette, Mme BAUDONNAT Béatrice, Mme GUITTARD Michelle, Mme BASCOULERGUE Roselyne, M. DUCHAINE David, M. SAUVAGE Claude, Mme BICHARD Sandrine, M. OUVRARD Jean-Marc.

Absente excusée : Mme SOUCHAL Isabelle

Pouvoir : Mme SOUCHAL Isabelle à M. CLAMADIEU Yves

Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette

ORDRE DU JOUR

Compte de gestion 2020 - Budget service assainissement
Compte de gestion 2020 - Budget principal
Compte administratif 2020 - Budget service assainissement
Compte administratif 2020 - Budget principal
Affectation du résultat - Budget principal et service assainissement
ONF : travaux
Adhésion des sections au PEFC Auvergne Rhône Alpes
Achat matériel de projection
Questions diverses

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020 - SERVICE ASSAINISSEMENT 2021/742

M. CLAMADIEU Yves quitte la salle et confie la présidence à M. MONTEIX Guy.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 10
Pouvoir : 1
Votants : 9
Pour : 9

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL 2021/743

M. CLAMADIEU Yves quitte la salle et confie la présidence à M. MONTEIX Guy.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 10
Pouvoir : 1
Votants : 9
Pour : 9

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2021/744

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		14,89	1 733,40		1 733,40	14,89
Opérations de l'exercice	55 593,88	58 395,77	35 390,24	34 431,86	90 984,12	92 827,63
TOTAUX	55 593,88	58 410,66	37 123,64	34 431,86	92 717,52	92 842,52
Résultats de clôture		2 816,78	2 691,78			125,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	55 593,88	58 410,66	37 123,64	34 431,86	92 717,52	92 842,52
RESULTATS DEFINITIFS		2 816,78	2 691,78			125,00

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : 10 Pouvoir : 1 Votants : 9 Pour : 9

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL 2021/745

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		331 723,59	326 298,82		326 298,82	331 723,59
Opérations de l'exercice	425 660,72	617 163,45	329 509,60	524 962,17	755 170,32	1 142 125,62
TOTAUX	425 660,72	948 887,04	655 808,42	524 962,17	1 081 469,14	1 473 849,21
Résultats de clôture		523 226,32	130 846,25			392 380,07
Restes à réaliser			71 077,28	74 134,00	71 077,28	74 134,00
TOTAUX CUMULES	425 660,72	948 887,04	726 885,70	599 096,17	1 152 546,42	1 547 983,21
RESULTATS DEFINITIFS		523 226,32	127 789,53			395 436,79

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : 10 Pouvoir : 1 Votants : 9 Pour : 9

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2021/746

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	2 816,78
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (58 395,77 – 55 593,88)	2 801,89
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	14,89

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-2 691,78
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (34 431,86 – 35 390,24)	- 958,38
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-1 733,40
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-2 691,78

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	2 691,78
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	125,00
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Présents : 10 Pouvoir : 1 Votants : 11 Pour : 11

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL 2021/747

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	523 226,32
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (617 163,45 – 425 660,72)	191 502,73
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	331 723,59

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-130 846,25
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (524 962,17 – 329 509,60)	195 452,57
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-326 298,82
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (74 134,00 – 71 077,28)	3 056,72

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-127 789,53
---	--------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	127 789,53
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	395 436,79

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Présents : 10 Pouvoir : 1 Votants : 11 Pour : 11

ONF TRAVAUX 2021 2021/748

Monsieur le Maire présente les programmes prévisionnels de travaux proposés par l'Office National des Forêts pour les forêts sectionales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de donner suite aux travaux ainsi qu'il suit :

Forêt sectionale de Pierrefitte :

- **Travaux divers dans les peuplements :**
Localisation : 27.U

- Demande à l'O.N.F. de bien vouloir effectuer les devis en fonction des travaux ci-dessus énumérés.

Présents : 10 Pouvoir : 1 Votants : 11 Pour : 11

ADHESION AU PEFC AUVERGNE RHONE ALPES FORETS SECTIONALES ET COMMUNALES 2021/749

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale et sectionale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;
- d'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC;
- de s'engager à mettre en place **les mesures correctives** qui pourraient lui être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité des pratiques forestières de la commune aux engagements PEFC du propriétaire ;
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui pourraient lui être demandées, la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes;
- de s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- de s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de signaler toute modification concernant les forêts communales et sectionales engagées dans la démarche PEFC ;

Le Conseil Municipal demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

Présents : 10
Pouvoir : 1
Votants : 11
Pour : 11

ACHAT DE MATERIEL DE PROJECTION 2021/750

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis réalisé par la SARL Visunext France concernant l'achat d'un rétroprojecteur et d'un écran de projection motorisé pour un montant de 5 098,99€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la SARL Visunext France pour un montant de 5 098,99€ TTC.

Présents : 10
Pouvoir : 1
Votants : 11
Pour : 11

QUESTIONS DIVERSES

PLU

Une réunion sera organisée en présence de la Chambre d'Agriculture et des exploitants de la commune afin de recenser les projets et les besoins de la profession.

PREPARATION DU BUDGET

Le maire propose aux adjoints de se réunir le lundi 22 mars 2021 afin de travailler sur la préparation du budget.

PROJET RESERVES INCENDIES

Les cours de l'acier étant en très forte augmentation en ce début d'année, le Maire propose de diviser en deux lots ce projet. Un lot pour l'achat des citernes que la municipalité pourrait réaliser directement et rapidement. Un second lot pour les travaux de terrassement et mise en place des dispositifs.

PROTECTION DES DOCUMENTS CONTRE LES INCENDIES

Le Maire propose aux élus l'achat d'une armoire forte et ignifugée pour les services de la mairie. Celle-ci permettrait de protéger efficacement les registres de l'état civil, les timbres de la mairie, les sauvegardes informatiques, etc...

NETTOYAGE LOCAUX ECOLE

Il est proposé de recourir à une entreprise de nettoyage les mercredis pour les locaux de l'école. Ce travail avait été confié à Mme CIROZAT qui ne peut plus le réaliser pour des raisons de disponibilité.

**SIGNATURE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22
FEVRIER 2021**